



AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN (ASFH-CAM)

LAWYERS WITHOUT BORDERS HUMANITARIAN OF CAMEROON

Non Aux Violations Des Droits Humains !!!

No to Human Rights Violations

RAPPORT DE LA SORTIE DU 16 JUIN 2017 A LA PRISON CENTRALE DE KONDENGUI AU SECTEUR DES MINEURS.

I) ARRIVEE ET MISE EN PLACE

Il est 12h30 quand les membres de L'ASFH-Cam conduit par leur Présidente fondatrice arrivent à la prison centrale de Kondengui de Yaoundé le vendredi, 16 juin 2017. Après vérification de tous les documents, ils sont dirigés au quartier des mineurs de la prison, sous la conduite du Chef de la Discipline des Activités culturelles et Educatives.

C'est dans une ambiance chaleureuse que les détenus mineurs ont accueilli les juristes, sous l'impulsion du Chef Service de la Discipline, des Activités Socioculturelles et Educatives qui leur a d'ailleurs instruits de mettre le dispositif en place (table- bancs, propreté des lieux, ambiance studieuse etc.) afin que les a activités démarrent.

II) DEBUT DES ACTIVITES PROPREMENT DITES

Rattrapé par ses multiples obligations, le Chef Service de la Discipline, des Activités Socioculturelles et Educatives a été bref dans son Discours. Après avoir présenté l'ASFH-Cam aux détenus mineurs, il leur a vivement recommandé de dévoiler toutes leurs inquiétudes, d'être confiants et évidemment de rester studieux.

Une fois installés, les juristes humanitaires ont reçu en priorité les mineurs ayant purgé leur peine et encore maintenus pour la contrainte par corps suite au non-paiement des dépens.

Ainsi, sur un échantillon de vingt-six (26) fiches de mineurs, l'Association a pu identifier 5 cas de mineurs encore détenus pour non-paiement de dépens qui après calculs s'élèvent à un montant global de 184 025 frs CFA (cent quatre-vingt-quatre mille vingt-cinq frs CFA) de dépens à payer afin qu'ils retrouvent leur liberté.

Parmi ces cinq détenus, un cas désespérant a retenu particulièrement l'attention de l'Association : celui de NDJIMO Herman qui n'a pas pu composer son BEPC (Brevet d'Etudes de Premier Cycle). Ayant fréquenté durant toute l'année scolaire, il était convaincu qu'il se présenterait à



AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN (ASFH-CAM)
LAWYERS WITHOUT BORDERS HUMANITARIAN OF CAMEROON

Non Aux Violations Des Droits Humains !!!

No to Human Rights Violations

l'examen officiel car il serait sorti de prison des semaines avant la date de l'examen. Apres avoir déjà purgé sa peine de six mois, il est à nouveau incarcéré pour six mois supplémentaires pour la contrainte par corps pour défaut de paiement des dépens fixés à 45 540 frs (Quarante-cinq cinq mille cinq cent cinquante).

Les vingt et une autres fiches révèlent d'autres cas :

- des mineurs qui n'ont jamais été jugés après plus de six mois de détention ;
- des mineurs qui n'ont pas d'Avocats faute de moyens ;
- des mineurs qui sont abandonnés à eux même et qui n'ont pas de visites des membres de leur famille ;

16 h 10 minutes, fin des cliniques juridiques. La Présidente fondatrice après avoir rassuré les détenus de ce qu'elle chercherait les financements pour leur venir en aide, a pris congé d'eux.

Une photo de famille des membres a été prise hors de l'enceinte de la prison en compagnie d'un gardien de prison.

Pour l'association,

La Cellule de Communication